

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

33

Nombre de votants :

33

**Date de convocation :
22 mars 2019**

**Date d'affichage :
3 avril 2019**

L'AN deux mille dix-neuf, le **28 mars** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 22 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FREGONESE, GRENET, Mme GRENET, M. HURTUBISE, Mme LAFOND, MM. LAMY, MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, ROUX, Mme SANNAT, M. VERMOREL, Mme VILLER, M. ZICOLA.

ABSENTS :

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Suzanne MACHANEK, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jean MAZERON

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Jean-Claude ZICOLA

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2019**

QUESTION N° 12

OBJET : Affectation des résultats de fonctionnement 2018

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

**Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire »
qui s'est réunie le 13 mars 2019.**

Il convient en application des instructions M14 et M49 de procéder à l'affectation des résultats 2018, issus des comptes administratifs votés précédemment.

RAPPEL DES PRINCIPES D'AFFECTATION

L'arrêté des comptes permet de déterminer 3 éléments :

1) Le résultat de clôture 2018 de la section de fonctionnement.

Ce résultat est constitué par le résultat comptable de l'exercice constaté à la clôture de l'exercice (total recettes – total dépenses) augmenté du résultat 2017 reporté de la section de fonctionnement (compte 002).

2) Le résultat de clôture 2018 de la section d'investissement.

Ce résultat est constitué par le résultat comptable de l'exercice constaté à la clôture de l'exercice (total recettes – total dépenses) augmenté du résultat 2017 reporté de la section d'investissement (compte 001).

3) Les restes à réaliser en investissement (dépenses et recettes).

Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2018 doit en priorité couvrir le besoin en financement 2018 de la section d'investissement.

La nomenclature M14 précise que le besoin en financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

Le solde du résultat de la section de fonctionnement, s'il est positif, peut, selon la décision du conseil municipal, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement.

COMMUNE DE RIOM

Il est proposé pour chaque budget (principal et annexe) l'affectation qui suit :

Budget Principal

Résultat de fonctionnement cumulé 2018	6 008 403,28
Besoin de financement 2018 restes à réaliser inclus (Restes à réaliser en dépenses 1 039 682,83 et recettes 861 386,00)	3 092 214,87
Affectation au compte 1068 (investissement)	3 092 403,28
Reprise au compte 002 (fonctionnement)	2 916 000,00

L'affectation au compte 1068 permet de couvrir le besoin de financement constaté à la clôture 2018, mais au-delà de contribuer au financement de nouveaux investissements.

Budget Eau

Résultat de fonctionnement cumulé 2018	446 107,47
Besoin de financement 2017 restes à réaliser inclus (Restes à réaliser en dépenses 75 570,00 et 0 en recettes)	56 727,04
Affectation au compte 1068 (investissement)	56 807,47
Reprise au compte 002 (fonctionnement)	389 300,00

Budget Assainissement

Résultat de fonctionnement cumulé 2018	223 162,36
Besoin de financement 2018 restes à réaliser inclus (Restes à réaliser en dépenses 10 150,74 et 245 610,00 en recettes)	0,00
Affectation au compte 1068 (investissement)	0,00
Reprise au compte 002 (fonctionnement)	223 162,36

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver l'affectation des résultats comme proposé ci-dessus.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 28 mars 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20190328-DELIB19032812-
DE
Date de télétransmission : 02/04/2019
Date de réception préfecture : 02/04/2019

RIOM